

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Elus 15  
En fonction 15  
Présents 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 25 avril 2024**

Sous la présidence de Mme THILL Marie-Josée, MAIRE

**Présents** : Mme BARTHEL Myriam, M DEL PIZZO André, M SCHWEITZER Luc, Adjoints  
Mme LEICK Emilie, Mme BERNARD Stéphanie, Mme JARBOT Aline  
M CORNIBE Gérard, M DENECKER Cédric, M LAMBERT Cyril, M PERIGNON Lionel,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme WELLENREITER Mireille, Mme FROMHOLTZ Edwige, M JILKA David,

**Absent non excusé** : M DANN Paul,

**Secrétaire de séance** : M DEL PIZZO André

**1. Réalisation d'un film documentaire**

Le Département de la Moselle lance un appel à projets-Moselle libérée 2024-2025.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de Moselle déracinée, de Moselle annexée puis de Moselle Martyrisée.

- Au vu du travail de recherches de documents et de recueils de témoignage réunis par Monsieur Gérard Parmentier,
- Au vu des expositions déjà présentées dans de nombreux villages et villes (Roussy-le-Village, Basse-Ham, Contz-lès-Bains...),
- Au vu de l'intérêt suscité par les visiteurs et les élèves des écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avant-projet relatif à la réalisation d'un film documentaire,
- Décide d'arrêter les modalités de financement, incluant les montants de 6 978.50 € HT et 8 374.20 € TTC,

- Sollicite une subvention de 3 489.25 € HT représentant 50 % du montant du projet, auprès du Département de la Moselle pour la réalisation d'un film qui regroupera le contenu des recherches. Le but est de transmettre à la jeune génération et aux plus anciennes une version plus animée de l'histoire de ce terrible conflit dans un devoir de mémoire.
- Donne autorisation au Maire à poursuivre toutes démarches et à signer les documents nécessaires à la demande de subvention et à joindre à cette délibération les pièces constitutives du dossier conformément aux exigences du Département.

## **2. Subventions Association Sport et Détente de Haute-kontz**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 300 euros au profit de l'Association Sport et Détente de Haute-Kontz.

Cette subvention permet à la section « après-midis récréatifs » d'organiser des activités pour les séniors au cours de l'année.

## **3. Acquisition de terrains**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle de terrain cadastrée :

- Section 5 Parcelle 127 lieu-dit Lach d'une contenance de 01 are 50 ca,
- Section 5 parcelle 128 lieu-dit Lach d'une contenance de 44 ca

Appartenant aux consorts LAMBINET.

Ces parcelles feront partie des biens de la commune.

L'étude de Maître Piroux-Faravari est en charge du transfert de propriété.

L'acquisition de ces parcelles se fera par acte notarié au prix de 700 € (euros).

Madame le Maire est autorisée à poursuivre toutes démarches et signer tous actes et documents et notamment l'acte de d'achat authentique à recevoir par la SCP dénommée « Carole PIROUX et Alexandre NEY, Notaires associés », titulaire de l'Office Notarial situé à Sierck-les Bains (57480).

## **4. Projet éolien Burmerange (Luxembourg) – consultation transfrontalière**

Considérant qu'en date du 25 mars 2024, le Secrétariat Général de la Direction de la Coordination de l'Appui Territorial a transmis un courrier à Monsieur le Préfet daté du 22 mars 2024, à l'attention de Mme le Maire lui demandant de lui faire part de ses observations dans le cadre d'une consultation transfrontalière concernant le projet de parc éolien situé à Burmerange/Schengen au Luxembourg.

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont pu prendre d'étude d'impact sur l'environnement (EIE), transmis par Madame

Envoyé en préfecture le 26/04/2024  
Reçu en préfecture le 26/04/2024  
Publié le  
ID : 057-215703711-20240426-04002024-DE

Considérant le passage de trois à cinq éoliennes, dont deux sont positionnées à la limite de la frontière, la taille des éoliennes, l'impact important sur les biotopes (oiseaux et chauve-souris), l'impact visuel et les études acoustiques basées sur des données théoriques, la dévalorisation immobilière ou la perturbation des réseaux liée aux champs électromagnétiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge Madame Le Maire d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien situé à Burmerange/Schengen au Luxembourg et d'adresser à Monsieur le Préfet une copie de la présente délibération.

#### **5. SMIVU Fourrière du Jolibois – adhésion de la commune de Rochonvillers**

En date du 11 avril 2024, le comité syndical du Jolibois a accepté la demande d'adhésion de la commune de Rochonvillers (Moselle).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

Pour copie conforme,

HAUTE-KONTZ, le 25/04/2024

Le Maire

THILL Marie-Josée



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 057-215703711-20240426-04002024-DE